12 aout 1870

(Circulaire.)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
12 Août 1870.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je regrette d'avoir à vous informer que, depuis le jour où Monseigneur l'Archevêque a été obligé d'interrompre la visite de son diocèse, il y a un mois, sa santé a toujours été en déclinant. Hier, le mal avait empiré à un tel point qu'il a cru devoir, par prudence, se faire donner le Saint-Viatique, et il a pu le recevoir, à jeun, à une messe privée qui lui a été dite dans la Chapelle de l'Archevêché. Ce matin, comme il se sentait très-affaibli, on lui a administré, sur ses instances, le sacrement de l'Extrême-Onction, avec application de l'indulgence *in articulo mortis.*

Vous connaissez les titres qu'a le vénérable Prélat à l'amour et à la reconnaissance de son clergé et de son peuple qu'il a tant aimés. Tous se feront donc un devoir d'adresser au ciel leurs plus ferventes prières, pour obtenir la conservation de ses jours précieux. Je crois aller au devant de leurs desirs, en vous invitant à célébrer une messe solennelle à cette fin, dans le cours de la semaine qui suivra la réception de la présente. Dans les églises de la ville où se fait l'office public et dans toutes les chapelles de nos communautés religieuses, il convient de substituer à cette grand'messe l'exposition du Très-Saint-Sacrement, depuis la première messe du matin jusqu'à *l'Angelus* du soir.

Que le Dieu des miséricordes *qui conduit aux portes de la mort et qui en ramène*, daigne écouter les supplications qui vont s'élever vers lui pour conserver le Pasteur à son troupeau.

J'ai l'honeur d'être

Monsieur,

votre très-humble et très-obéisant serviteur.

C. F. CAZEAU, V. G.